



Dossier suivi par :
Direction des Ressources Humaines
XB/COJ/MK/SA – tél. 02.31.30.92.60

DECISION N° 23/25
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
POUR LA GARDE ADMINISTRATIVE

à Monsieur Yvan LE GUEN
Directeur adjoint du Service des achats et de la logistique

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale Caen,

- Vu le code de la Santé Publique, notamment ses articles L6143-7, R 6143-38 et D 6143-33 à D 6143-36,

- DECIDE -

- **Article 1^{er}**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yvan LE GUEN, Directeur adjoint du Service des achats et de la logistique, afin de prendre toute disposition nécessaire à l'exercice de la garde administrative qui lui est confiée selon les modalités décrites à l'article 2 de la présente décision.

- **Article 2**

Pendant les périodes de garde administrative déterminées par le planning de garde et de façon subsidiaire à l'intervention du directeur ou de l'agent normalement habilité, Monsieur Yvan LE GUEN est autorisé à prendre toute disposition adaptée concernant :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le bon fonctionnement du service public hospitalier,
- Tous les actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
- Le respect du règlement intérieur de l'établissement,
- Tous les actes nécessaires (admissions, séjours, sorties, décès, opérations funéraires.) à la gestion des patients,
- Toutes les mesures conservatoires nécessaires à la gestion des situations de crise,
- Les dépôts de plainte et dénonciations auprès des autorités de police et de justice

- **Article 3**

A l'issue de sa garde, Monsieur Yvan LE GUEN est tenu de rendre compte au directeur d'hôpital, chef d'établissement, des décisions prises en son nom et de les consigner dans le cahier de garde.

- **Article 4**

La présente décision portant délégation de signature prend effet dès que les mesures de publicité la concernant ont été mises en œuvre.

Elle est publiée sur le site intranet de l'établissement conformément aux dispositions de l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 24 mars 2025

Le Directeur

Xavier BOUCHAULT



Vu pour acceptation

Directeur adjoint du Service des achats et de la
logistique,



Yvan LE GUEN

DESTINATAIRES

DESTINATAIRES	
Externes	<ul style="list-style-type: none">- Publication sur le site de la Préfecture du Calvados, Recueil des actes administratifs (RAA)- Madame la Trésorière, DGFIP de Caen
Internes	<ul style="list-style-type: none">- 1 exemplaire scanné Direction d'Établissement- 1 exemplaire Yvan LE GUEN, Directeur adjoint- 1 exemplaire au dossier administratif de l'intéressé- Publication sur le site intranet de l'établissement

